



Document de circulation pour étranger mineur

Par **MlleA**, le **02/10/2012** à **10:53**

Bonjour,

Donc voilà j'ai un petit soucis.

J'ai un document de circulation pour étranger mineur valable jusqu'au 01/10/2013, avant j'en avais eu une pour 5ans et celle la de 3ans.

Et moi je serais majeur c'est à dire j'aurais 18ans le 1er novembre 2012.

Maintenant je dois passer mon permis, passer mon bac & aller à l'étranger en décembre.

Donc je ne sais pas si cette carte sera toujours valide après mes 18ans. Ou sinon comme je vais faire ma demande de naturalisation à 18 ans, j'aurais un recipisi.

Mais es que on peut circuler hors france avec un recipisi ? Car on m'a dit que je ne pourrais pas revenir en France.

Passer le bac & permis avec recipisi ?

Ou la carte sera t-elle valable même après mes 18 ans ?

J'étais à la préfecture, elle m' a dit de revenir en novembre (à mes 18 ans)